

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mardi 22 juin 2021
COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil vingt et un le VINGT-DEUX JUIN à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, Mme Agnès LEDUC, et M. Jean-Charles FONTAINE, conseillers municipaux délégués.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, Mme Catherine GOURDAIN, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Françoise HERVIEUX, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à Mme Barbara LANGE

M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Mme Annie LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Jean-Charles FONTAINE

Absentes excusées : Mme Marie-José LELAUMIER, et Mme Léa BALDRAN

Absente : Mme Mathilde COURTILLET

Date de convocation : 14 juin 2021

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au public, de retour après la crise sanitaire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal LARGILLET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 17 mai 2021 : *adopté à l'unanimité.*

DELIBERATIONS :

Commande publique - Vie scolaire : acquisition d'équipements informatiques pour l'accès au numérique des élèves de l'école élémentaire Louis Pergaud, et de la maternelle Les Lutins.

La commune ayant répondu à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Education Nationale, a été déclarée lauréate au titre du label numérique. La commune a obtenu un financement de 7.000€ par école. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'ETAT au titre de la DETR. Le besoin en équipement informatique a été défini conjointement entre les directeurs des écoles, la consultante informatique de l'IEN, et la commune.

Une consultation publique a été organisée. La commission d'achat public propose de retenir l'offre la mieux-disante.

Le conseil municipal décide d'équiper l'école élémentaire Louis Pergaud et l'école maternelle les Lutins en moyens informatiques, destinés à l'accès au numérique de tous les élèves, approuve le marché à intervenir avec l'entreprise la mieux-disante, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Les crédits nécessaires sont portés au budget primitif 2021 – chapitre 21 – immobilisations en cours.

Adoptée à l'unanimité.

Pôle de santé libéral et ambulatoire – lot 13 - Voiries et réseaux divers- clôtures-espaces verts – titulaire COLAS France - agrément de sous-traitants

Les travaux de voiries et réseaux du pôle de santé libéral et ambulatoire sont en phase d'achèvement. L'entreprise COLAS France est titulaire du lot 13 – VRD (voiries et réseaux divers-clôtures et espaces verts), et souhaite avoir recours à deux entreprises sous-traitantes :

1/ Entreprise Clôtures LANGLOIS – 34, rue Marconi – ZI la Maine – 76150 MAROMME pour la fourniture et pose de barrière levante, boucle de détection, configuration d'une centrale à badge, sur le parking réservé aux professionnels de santé, ainsi que la pose d'un portillon pivotant, et clôtures, au niveau du passage piéton entre le PSLA et le CMS.

2/ Entreprise KANGOUROU – 4, rue Maire Jean Antoine de Condorcet – 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN pour la réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Les montants de ces actes de sous-traitance sont compris dans le montant global du marché.

Le conseil municipal agrée ces nouveaux sous-traitants, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles à intervenir.

Adoptée à l'unanimité.

Pôle de santé libéral et ambulatoire – bail de location à l'association des professionnels de santé du territoire de Cany-Barville

Afin de permettre l'installation des professionnels de santé dans de bonnes conditions, un bail précaire à titre gracieux a été accordé par décision du maire, pour la période du 09 juin au 30 septembre 2021.

A compter du 1^{er} octobre 2021, il convient d'accorder un bail de location à l'Association des Professionnels de santé du territoire de Cany-Barville, qui elle-même rédigera des contrats de mise à disposition avec les différents professionnels de santé.

La commune – bailleur propose de prendre à sa charge, une part importante des frais de fonctionnement du bâtiment.

La commune, au titre de la dotation de 1^{er} équipement, a fourni le mobilier des salles d'attente, l'équipement du bureau nomade et l'équipement de la salle commune.

L'association des professionnels de santé – preneur devra prendre en charge, les consommations et abonnements de l'électricité, de l'eau, téléphonie, informatique, et l'entretien des locaux.

La Commune de Cany-Barville ne sollicitera pas de loyers pour les cabinets non occupés, c'est-à-dire à ce jour, 3 cabinets de médecins généralistes, et le plateau kinésithérapeute.

Le conseil municipal décide de conclure un bail de location du Pôle de santé libéral et ambulatoire au bénéfice de l'association des professionnels de santé, représentée par sa Présidente, Mme Hélène LELEU, à compter du 1^{er} octobre 2021, et fixe le montant annuel du loyer.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés.

3 voix contre : Mme François HERVIEUX, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT.

Pôle de santé libéral et ambulatoire – assistance à maîtrise d'ouvrage : titulaire SCET – APSIS Santé – protocole d'accord transactionnel

Par délibération en date du 24 janvier 2018, le conseil municipal a confié une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire.

Le marché a été attribué au groupement SCET / APSIS Santé, dont le mandataire est la société SCET, filiale du groupe Caisse et Dépôts, agence de Normandie « les Galées du Roi », 30, rue Henri Gadeau de Kerville - 76038 Rouen Cedex 1.

Les phases 1 et 2 ont été réalisées suivant les attentes, et dans les délais. Les missions ont été mandatées. La phase 3 « accompagnement pendant la phase travaux » a difficilement été menée par la SCET, en raison de restructurations internes successives. La SCET, depuis plusieurs mois n'est plus en mesure d'assurer le suivi de sa mission.

Le conseil municipal approuve le protocole d'accord transactionnel portant un terme à la mission AMO de la SCET-APSSIS Santé.

Adopté à l'unanimité.

Finances communales - Budget principal - admission en non-valeur

Vu la demande du Centre local des Finances Publiques, il convient d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables, dus au service de restauration scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Patrimoine communal - 33bis, place Robert Gabel : détermination du loyer

Les locaux situés au 2^{ème} étage du 33 bis, place Robert Gabel, d'une superficie de 47m², récemment occupés sont disponibles. Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 300€, sachant que les consommations d'eau et électricité sont à la charge du preneur.

Adopté à l'unanimité.

07/ Patrimoine communal - Bailliage de Caux : détermination du loyer

Les locaux situés au rez de chaussée du Bailliage de Caux, 1, place du 8 mai 1945, d'une superficie de 36,22m², récemment occupés, sont disponibles. Afin de pouvoir relouer ce local, dès que possible, Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 300€ plus 50€ pour les fluides.

Adopté à l'unanimité.

Communications :

- Planning prévisionnel des prochaines séances du conseil municipal :

06 septembre 2021

11 octobre 2021

15 novembre 2021

13 décembre 2021

AGENDA :

Dimanche 27 juin 2021 : 2^{ème} tour des élections départementales et régionales – salle Daniel Pierre

Mercredi 14 juillet 2021 : fête nationale

Vendredi 16 juillet 2021 : Cany artisanal – marché nocturne

Dimanche 08 août 2021 : Cany parade

Prochaine séance du conseil municipal : **lundi 06 septembre 2021 à 18h30.**

La séance est levée à 20h10.

Fait à Cany-Barville, le 23 juin 2021

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

